



LUNDI DE PENTECOTE

Première journée de travail gratuit

Dans une note du 4 mars 2005 à l'attention des directeurs, la direction générale fixe l'instauration d'une journée de « solidarité » pour la gériatrie et le handicap, et rappelle la loi du 30 juin 2004 qui institue :

« ...une journée supplémentaire de travail non rémunéré pour les salariés... »

Les organisations syndicales siégeant au CTE Central ayant, dans leur ensemble, refusées de discuter de ce qui est une régression, la direction a fixé, de manière unilatérale, la date de cette journée au lundi 16 mai 2005.

Pour la première fois, les salariés se voient imposer un temps de travail qui ne leur sera pas payé, et qu'ils ne pourront pas récupérer.

Quand on regarde la progression des bénéfices des entreprises, et la perte du pouvoir d'achat des ménages confirmée par les dernières statistiques de l'INSEE, nous ne pouvons que nous opposer à cette mesure injuste.

C'est encore les salariés qui payent... alors que ceux qui profitent du marché encaissent les bénéfices du travail sans complexe.

La solidarité décrétée doit aussi prendre sur les profits boursiers... Si elle est inscrite dans la loi, c'est alors l'ensemble des revenus et tout le monde doit y contribuer, au prorata de ses ressources financières.

Nous pensons, que la charité par sa connotation religieuse doit rester sur la base du volontariat et de l'engagement individuel dans toute société qui se déclare laïque.

**En signe d'opposition à l'instauration du travail gratuit,
Sud Santé Solidaire appelle l'ensemble du personnel à faire
Grève ce lundi 16 mai 2005.**

Ce jour ne devant pas donner lieu à retenue sur salaire puisque non payé...